REPUBLIQUE FRANCAISE

74 (HAUTE – SAVOIE)
COMMUNE DE VAULX

Envoyé en préfecture le 02/05/2025
Reçu en préfecture le 02/05/2025
Publié le 02/05/2025
ID : 074-217402924-20250430-DEL20250430_024-DE

FEUILLET 20250430_024_

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 14 |
| Présents | 9 |
| Votants | 14 |
| Absents | 5 |
| Exclus | 0 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.

Date de convocation
23 avril 2025

Date d'affichage
24 avril 2025

**DEL 20250430-024**

**OBJET :**
**Gestion des chats libres et errants - Convention Fondation 30 Millions d'Amis**

**Présents :** Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Emmanuel SERRIER, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.

**Absents excusés :** Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ,

**Procurations :** Philippe HELF à Chantal MARCHAND, Christophe BOCQUET à Damien MISSILLIER, Murielle NAGEL à Emmanuel SERRIER, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Danielle DEPLANTE, Cédric VERNEY à Isabelle VENDRASCO

*Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance*

Madame Le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec un organisme pour lutter efficacement contre la prolifération des chats libres sur le territoire communal. Une campagne efficace a été menée en 2024 par la SPA Annecy Marlioz, en particulier sur le secteur de Lagnat, permettant la stérilisation de 19 animaux. Il reste néanmoins quelques foyers de présence détectée par la SPA.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 50 € à la charge de la commune),
- 80 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune),
- 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique I-CAD (soit 60 € à la charge de la commune)
  ⇨ Une moyenne de 90 € TTC par chat (soit 45 € à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention avec 30 millions d'amis jusqu'au 30 avril 2026,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la-dite convention,
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 10 chats, soit 450 euros à verser et à utiliser avant le 30/04/2026,
- **DE PREVOIR** ce montant au budget.

Le Secrétaire de séance,

**Cécile FANTINI**

Le Maire,

**Isabelle VENDRASCO**

MAIRIE de VAULX (Haute-Savoie)

Télétransmise à la Préfecture le :
Délibération rendue exécutoire : 2 MAI 2025
Mise en ligne sur le site internet le :